

**Projet visant une propriété assujettie au Règlement RV-2011-11-31
sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)
(volet patrimonial)**

Travaux	Informations à fournir avec la demande de permis *
Tous types de travaux	<input type="checkbox"/> Photographies en lien avec le projet (bâtiments, milieu environnant) <input type="checkbox"/> Autres documents pertinents
Opération cadastrale	<input type="checkbox"/> Plan de lotissement
Revêtement	<input type="checkbox"/> Revêtement actuel <input type="checkbox"/> Revêtement souhaité et détails (couleur, modèle de chambranles/moultures, détails de finition)
Toiture	<input type="checkbox"/> Revêtement actuel <input type="checkbox"/> Revêtement souhaité et détails (couleur, ventilation, soffite, autres détails : lucarnes, etc.) <input type="checkbox"/> Toute modification par rapport à l'état actuel (pente de toiture, épaisseur, ajout de ventilation, etc.)
Fenêtres	<input type="checkbox"/> Type de fenêtres actuelles <input type="checkbox"/> Type de fenêtres souhaitées (modèles et matériaux) <input type="checkbox"/> Toute modification par rapport à l'état actuel (agrandissement/réduction de fenêtres, ajout, etc.)
Portes	<input type="checkbox"/> Modèle de porte souhaitée (modèle, matériaux, détails)
Galerie	<input type="checkbox"/> Détails de la galerie projetée (dimensions, type, matériaux, etc.) <input type="checkbox"/> Toute modification par rapport à l'état actuel (dimensions, matériaux, etc.)
Escalier	<input type="checkbox"/> Toute modification par rapport à l'état actuel (localisation, matériaux, etc.)
Agrandissement	<input type="checkbox"/> Plan de localisation <input type="checkbox"/> Plans à l'échelle de l'agrandissement et élévations <input type="checkbox"/> Détails de construction (matériaux, type de fenêtres, etc.)
Construction (bâtiment principal ou accessoire)	<input type="checkbox"/> Localisation projetée <input type="checkbox"/> Plan de localisation <input type="checkbox"/> Plans à l'échelle et élévations <input type="checkbox"/> Détails de construction (matériaux, type de fenêtres, couleur, etc.)
Clôture et muret	<input type="checkbox"/> Localisation projetée <input type="checkbox"/> Type de clôture ou de muret (modèle, matériaux, hauteur, couleur)
Abattage d'un arbre	<input type="checkbox"/> Localisation et identification de l'arbre <input type="checkbox"/> Justification (arbre dangereux, mort, malade, obstacle à un projet, etc.)
Enseigne	<input type="checkbox"/> Localisation projetée <input type="checkbox"/> Croquis (modèle, format, matériaux) <input type="checkbox"/> Modèle de support, s'il y a lieu <input type="checkbox"/> Type d'éclairage

*Il est possible de joindre des soumissions à une demande. Toutefois, il faut attendre d'avoir un permis ou certificat d'autorisation en main avant de s'engager dans des commandes, achats et contrats.

De plus, plusieurs options peuvent être présentées dans une demande (ex : changer le revêtement actuel en déclin d'aluminium par du « CanExel » ou par du déclin de bois).

Quelques informations relatives au Règlement sur les PIIA - volet patrimonial

Le PIIA : un règlement adapté

Le PIIA permet d'évaluer une demande de permis, respectant les normes, à partir d'objectifs et de critères. C'est donc un outil polyvalent qui permet d'évaluer la qualité des interventions dans des secteurs d'intérêt patrimonial ainsi que sur des bâtiments patrimoniaux significatifs.

Le règlement est adapté aux réalités du territoire et aux éléments qui le composent. Il tient donc compte du type de propriété. Il vise principalement les interventions sur l'extérieur des bâtiments (rénovation, agrandissement, etc.), les opérations cadastrales, les constructions et, dans certains cas, les travaux d'aménagement extérieur.

Types de bâtiments et terrains visés

La majorité des catégories de constructions et de terrains visées sont situées à l'intérieur des secteurs d'intérêt patrimonial. Toutefois, certaines catégories de constructions et de terrains sont visées, peu importe leur emplacement sur le territoire.

Procédure de traitement d'une demande de permis

1 - Demande de permis

Avant d'entreprendre des travaux, le propriétaire doit s'assurer d'effectuer une demande de permis complète au Service des permis et inspection.

2- Analyse de la conformité du projet

Lorsque la demande de permis est complète, les règlements en vigueur sont vérifiés par un inspecteur. Tout projet soumis au règlement sur les PIIA doit, par la suite, être analysé et présenté au comité consultatif d'urbanisme en patrimoine (CCUP).

Le CCUP analyse la conformité du projet en regard des objectifs et des critères du règlement. Il émet une recommandation au conseil d'arrondissement. Le conseil d'arrondissement approuve ensuite le projet par résolution, s'il est conforme au règlement.

3-Émission du permis et délais

Une fois l'approbation du conseil d'arrondissement obtenue, le permis est émis par l'inspecteur du Service des permis et inspection. Selon la complexité des dossiers et la période de l'année, les délais peuvent varier. Il faut donc tenir compte de ces délais dans la planification de ses travaux. **Par conséquent, il est recommandé de déposer sa demande de permis plusieurs semaines à l'avance.**

Service des permis et inspection

996, rue de la Concorde, Lévis (Québec) G6W 5M6
Téléphone: 418 839-2002 Télécopieur: 418 839-4244
Courriel : infopermisinspection@ville.levis.qc.ca